

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: SYNTO 100

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Produit lubrifiant

Usages déconseillés: Pas d'utilisations déconseillées identifiées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / Fournisseur FUCHS LUBRIFIANT FRANCE
1, rue Lavoisier
92000 Nanterre
France

Téléphone: +33 (0) 1 41 37 42 00
Télécopie :: +33 (0) 1 41 37 42 99

Personne à contacter: Département Sécurité Produit
Téléphone: +33 (0) 1 41 37 42 00
Télécopie :: +33 (0) 1 41 37 42 99
E-mail: info.fds@fuchs-oil.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: +33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

|| Le produit a été classé comme dangereux et étiqueté aux termes du Règlement (CE) no. 1272/2008 (CLP).

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers pour L'environnement

Risques chroniques pour l'environnement aquatique Catégorie 3 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Résumé des dangers

Dangers Physiques: Aucune information disponible.

2.2 Éléments d'Étiquetage

|| Déclaration(s) de risque: H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom du produit: SYNTO 100

Conseils de Prudence

Prévention: P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

Evacuation: P501: Éliminer le contenu/récipient dans une installation de traitement et d'élimination appropriée, conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

2.3 Autres dangers: Sous conditions d'utilisation habituelle des huiles minérales et leurs composants ainsi que des produits chimiques et en respectant les remarques de stockage et de manipulation (al. 7) ainsi que les remarques sur des mesures individuelles de prévention (al.8) aucun danger particulier n'est connu. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Informations générales: Produit à base d'huiles synthétiques et d'additifs.

Désignation chimique	Identificateur	Concentration *	N° d'enregistrement REACH	Notes
benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	EINECS: 270-128-1	>=1,00 - <10,00%		
ester aromatique d'acide phosphorique - dérivé	EINECS: 204-112-2	>=0,25 - <1,00%		

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Classification

Désignation chimique	Identificateur	Classification	
benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	EINECS: 270-128-1	CLP:	Aquatic Chronic 3;H412
ester aromatique d'acide phosphorique - dérivé	EINECS: 204-112-2	CLP:	Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 1;H410

CLP: Règlement n° 1272/2008

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Généralités: Changer les vêtements et les chaussures souillés par le produit. Ne jamais mettre en poche de chiffons contaminés par le produit.

4.1 Description des premiers secours

Nom du produit: SYNTO 100

Inhalation:	Amener de l'air frais, en cas des troubles consulter un médecin. (possible en cas d'inhalation de vapeurs surchauffées)
Contact oculaire:	Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Contact avec la Peau:	Laver au savon et à l'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Ingestion:	en cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	Aucune information disponible.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Consulter un médecin en cas de symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux:	Adapter les mesures de protection contre l'incendie à l'environnement.
5.1 Moyens d'extinction Moyens d'extinction appropriés:	CO ₂ , poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de la mousse résistant à l'alcool ou de l'eau pulvérisée contenant du tensioactif.
Moyens d'extinction inappropriés:	Jet d'eau à grand débit.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.
5.3 Conseils aux pompiers Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Éloigner le récipient de la zone de l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:	Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

Nom du produit: SYNTO 100

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- | | |
|---|---|
| 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | En cas de déversements accidentels, faire attention aux surfaces et aux sols glissants. |
| 6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement: | Éviter le rejet dans l'environnement. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le liquide de se répandre sur la surface de la terre (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution). |
| 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Recueillir le liquide à l'aide de matériaux absorbants (sable, terre d'infusoires, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Eliminer le matériel rassemblé conformément aux réglementations locales. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. |
| 6.4 Référence à d'autres sections: | Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13 |

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

- | | |
|--|--|
| 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Eviter le dégagement d'aérosols. Assurer une ventilation efficace. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer. Respecter les règles générales sur le travail avec des huiles minérales et des produits chimiques. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. |
| 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités: | Respecter les réglementations nationales concernant le traitement des eaux polluées avec des matières dangereuses (Réglementation au sujet des produits dangereux). Ne pas chauffer à une température supérieure au point d'éclair. |
| 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): | Non applicable |

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation efficace. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Nom du produit: SYNTO 100

Informations générales:	Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Respecter les mesures de sécurité habituelles pendant la manipulation des produits pétroliers ou que chimiques.
Protection des yeux/du visage:	Lunettes pour la protection totale des yeux.
Protection de la peau Protection des Mains:	Matière: Néoprène. éviter un contact long et répété avec la peau. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats. Protection préventive de la peau par un onguent. Gants de protection. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Autres:	Ne pas porter de chiffons souillés par le produit dans les poches du pantalon. Porter un vêtement de protection approprié.
Protection respiratoire:	Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Dangers thermiques:	Non connu.
Mesures d'hygiène:	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.
Contrôles environnementaux:	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État:	liquide
Forme:	liquide
Couleur:	Jaune pâle
Odeur:	Aucune information disponible.
Seuil olfactif:	Non applicable aux mélanges.
pH:	Non applicable
Point de congélation:	Non applicable aux mélanges.
Point d'ébullition:	Aucune information disponible.
Point d'éclair:	274 °C
Taux d'évaporation:	Non applicable aux mélanges.
Inflammabilité (solide, gaz):	Valeur sans importance pour la classification.
Limite supérieure d'inflammabilité (%)—:	Non applicable aux mélanges.
Limite inférieure d'inflammabilité (%)—:	Non applicable aux mélanges.
Pression de vapeur:	Non applicable aux mélanges.

Nom du produit: SYNTO 100

Tension de vapeur (air = 1):	Non applicable aux mélanges.
Densité:	0,86 g/cm ³
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Légèrement soluble
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Non applicable aux mélanges.
Température d'auto-inflammabilité:	Valeur sans importance pour la classification.
Température de décomposition:	Valeur sans importance pour la classification.
Temps d'écoulement	Valeur sans importance pour la classification.
Propriétés explosives:	Valeur sans importance pour la classification.
Propriétés comburantes:	Valeur sans importance pour la classification.
9.2 AUTRES INFORMATIONS	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.2 Stabilité Chimique:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.4 Conditions à Éviter:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.5 Matières Incompatibles:	Acides forts. Oxydant fort - éviter le contact avec les agents réducteurs.
10.6 Produits de Décomposition Dangereux:	La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion

Produit: LD 50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Contact avec la peau

Produit: Aucune information disponible.

Inhalation

Produit: Aucune information disponible.

Corrosion ou Irritation de la Peau:

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom du produit: SYNTO 100

Blessure ou Irritation Grave des Yeux:

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:

Produit: Sensibilisateur de la peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisateur des voies respiratoires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité des Cellules Germinales

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'Aspiration

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres Effets Néfastes: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Poisson

Substance(s) spécifiée(s)
ester aromatique d'acide phosphorique - dérivé LC 50 (Poisson, 96 h): 0,8 mg/l

Invertébrés Aquatiques

Substance(s) spécifiée(s)
benzénamine, N-phényl-, CE50 (Daphnie, 48 h): 51 mg/l

Nom du produit: SYNTO 100

produits de réaction avec
le triméthyl-2,4,4 pentène

ester aromatique d'acide
phosphorique - dérivé CE50 (Daphnie, 48 h): 0,202 mg/l

**Toxicité
chroniqueProduit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2 Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Produit: Non applicable aux mélanges.

12.3 Potentiel de Bioaccumulation

Produit: Non applicable aux mélanges.

12.4 Mobilité dans le Sol:

Produit: Non applicable aux mélanges.

**12.5 Résultats des évaluations
PBT et VPVB:**

Le produit ne contient aucune substance correspondant aux critères PBT/vPvB.

12.6 Autres Effets Néfastes:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales.

Méthodes d'élimination: Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales.

Recycler les fûts vides dans une installation appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination. Vérifier que les fûts sont hermétiquement fermés.

Codes européens de déchets

Produit utilisé: 13 01 11*: huiles hydrauliques synthétiques

Nom du produit: SYNTO 100

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

- 14.1 Numéro ONU: —
- 14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies: —
- 14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport
 - Classe: Marchandises non dangereuses
 - Étiquettes: —
 - N° de danger (ADR): —
 - Code de restriction en tunnel: —
- 14.4 Groupe d'Emballage: —
- 14.5 Dangers pour l'environnement: —
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: —

ADN

- 14.1 Numéro ONU: —
- 14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies: —
- 14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport
 - Classe: Marchandises non dangereuses
 - Étiquettes: —
- 14.3 Groupe d'Emballage: —
- 14.5 Dangers pour l'environnement: —
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: —

IMDG

- 14.1 Numéro ONU: —
- 14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies: —
- 14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport
 - Classe: Marchandises non dangereuses
 - Étiquettes: —
 - N° d'urgence: —
- 14.3 Groupe d'Emballage: —
- 14.5 Dangers pour l'environnement: —
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: —

Nom du produit: SYNTO 100

IATA

- 14.1 Numéro ONU: –
14.2 Nom de transport complet: –
14.3 Classe(s) de Danger pour le
Transport:
Classe: Marchandises non dangereuses
Étiquettes: –
14.4 Groupe d'Emballage: –
14.5 Dangers pour l'environnement: –
14.6 Précautions particulières à
prendre par l'utilisateur: –

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: aucune

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: aucune

Réglementations nationales

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations de révision: Les modifications sont repérées sur le côté par un double trait.

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

AUTRES INFORMATIONS: La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées. Elle résulte des données de test et de l'application de la méthode dite conventionnelle

Date de Révision: 06.12.2018

Nom du produit: SYNTO 100

Avis de non-responsabilité:

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et sont données au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi. Elles décrivent, pour le produit concerné, les exigences de sécurité concernant la manutention, le transport et l'élimination. Les données ne peuvent être considérées comme des spécifications techniques du produit. Ni les propriétés du produit, ni l'adéquation du produit pour toute application technique spécifique ne peuvent être déduites des données contenues dans cette fiche de données de sécurité. Les modifications sur le présent document ne sont pas autorisées. Les données ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans le cas où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres produits, les données contenues dans cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valables pour la matière ainsi produite.

Il est de la responsabilité du destinataire du produit de respecter les lois et réglementations nationales et locales. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des fiches de données de sécurité actualisées.

Ce document a été émis électroniquement et n'a pas de signature.